



Les Nouvelles de Chevenoz

SOMMAIRE

1

Le mot du maire

3-8

Le conseil

9-10

Le budget

11-12

Le tri un geste citoyen

14-16

Divers

17-19

Vie associative

20/21

Les brèves

22

État civil



Comme je vous l'avais annoncé dans le bulletin municipal de **2016**, des changements importants dans la gouvernance communale sont intervenus au 1^{er} janvier **2017**.

Nous faisons dorénavant partie de la nouvelle communauté de communes dénommée **C.C.P.E.V.A.** (Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance) qui supprime de fait ces deux entités.

Les compétences « **assainissement** » et « **traitement des déchets** » relèvent désormais entièrement de la responsabilité de cette intercommunalité et nous n'avons plus aucun droit de regard sur le fonctionnement de ces services.

Les chantiers importants engagés l'an dernier sont en voie de finalisation :

- l'achèvement de la construction du réservoir d'eau potable de **La Gaillère**, réalisé en coopération avec la commune de **VACHERESSE**, interviendra au printemps, après la fonte des neiges ;
- la piste forestière du **Plan des Prots**, qui desservira les parcelles forestières situées sur les communes de **CHEVENOZ** et de **LA FORCLAZ**, est pratiquement terminée et permettra également de relier les deux hameaux de **Pombourg** ! Avis aux promeneurs !

Concernant le budget eau et assainissement, **2017** est une année particulière car le transfert à la **CCPEVA** de tous les emprunts et projets de travaux relatifs à l'assainissement devra être effectué.

La commune ne gèrera plus que l'entretien et les projets relatifs aux réseaux d'eau. A ce propos, nos agents vont poursuivre la réfection de la conduite d'eau au hameau du **Fion**, commencée l'an dernier avec la réalisation d'une première tranche à **Plainesserve**.

La population de notre village est passée à **601** habitants au mois de janvier, chiffre officiel fourni par l'**INSEE**.

Nous avons pu constater réellement cet afflux de population puisqu'en deux ans une vingtaine de nouvelles familles s'est installée.

Meilleures salutations à tous, anciens et nouveaux habitants, et bienvenue à ces derniers !

Votre maire,
Michel BUFFET.

Mairie de Chevenoz
Chef lieu
74500 CHEVENOZ

04 50 72 20 79

mairie.chevenoz@wanadoo.fr

Le mot des adjoints ...

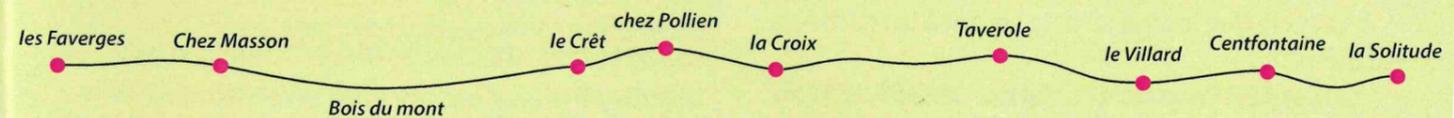
■ **Projet d'itinéraire des «BALCONS SUD»**

Dans le cadre de la mise en valeur des sentiers identifiés du schéma départemental la commune de Chevenoz a proposé d'améliorer et rénover les chemins existants entre le plateau de Gavot et la Solitude (Bonnevaux).

Cet itinéraire situé sur le versant sud est nommé «BALCON SUD» car très ensoleillé et offre un panorama remarquable. En débutant «aux Faverges» (plateau du Gavot), et en passant par notre commune puis celle de Vacheresse jusqu'aux portes de Bonnevaux, il sera un trait d'union pour notre nouvelle communauté de communes et permettra aux nombreux pratiquants de la randonnée pédestre ou du VTT de profiter ainsi d'un bel itinéraire.

Le maire de Saint Paul, monsieur Gillet, ainsi que l'association «Lou Vionnets» qui s'occupe de valoriser les itinéraires de randonnées sont très intéressés par ce projet.

Frank Gurnel (conseiller municipal) représentant notre commune à la commission «sentiers» de la communauté de communes du pays d'Évian suivra ce dossier avec beaucoup de persuasion et d'optimisme.



■ **Communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance enquête Santé.**

La communauté de communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance a engagé un état des lieux en matière de santé visant à identifier les principaux enjeux et les améliorations possibles en vue de réduire les inégalités de santé et de faciliter l'accès aux soins sur son territoire. La CCPEVA souhaite associer les habitants à la démarche. Pour ce faire une enquête est lancée, par le biais d'un questionnaire, afin d'identifier les principaux problèmes pouvant affecter la santé de la population, les points forts et les faiblesses du territoire, les besoins, les attentes et le ressenti des habitants en matière de santé.

Tous les habitants sont invités à répondre à ce questionnaire soit :

- En le complétant en ligne sur <http://www.pays-evian.fr/>
- En le téléchargeant et en le renvoyant par mail à marie.chanet@cc-peva.fr
- En le déposant en mairies ou en le renvoyant par courrier à :

Communauté de communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance
851 avenue des rives du Léman – BP 84 – 74500 Publier.

Pour Chevenoz je souhaite que nous soyons nombreux à répondre à cette enquête par le biais du questionnaire qui est diffusé. Toutes les données ayant un impact sur la santé seront alors analysées et croisées : environnement, logement, services, offre de soins et de prévention, etc...

Pour ma part j'y répondrai avec attention et la commune fera une proposition (peut-être optimiste) à la communauté de communes de mettre à leur disposition l'emplacement de la «Maison des Soeurs» pour y construire une maison de santé bien placée.

Chevenoz seule n'a pas les moyens de financer la construction d'une telle structure mais la communauté de communes OUI ! et si l'on écoute tous les candidats aux futures élections...

Qui ne propose rien n'aura rien.

Pierre Mercier-Gallay



Vente d'un terrain communal

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier d'un entrepreneur qui souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain communal au lieu-dit « Les Lavieu » afin d'y construire un hangar pour abriter ses véhicules et engins de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de vendre une parcelle de terrain communal au lieu-dit « Les Lavieu » pour permettre l'implantation d'un hangar ;
- fixe le prix de vente à **20,00 € le m²** ;
- charge le maire de contacter un géomètre pour délimiter la surface utile ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise le maire à signer les documents nécessaires auprès de Maître CHAUVET, notaire à ABONDANCE.

Projet de travaux forestier pour la période 2015-2034

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale de CHEVENOZ établi



par l'Office National des Forêts pour la période 2015-2034, en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 d Code Forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt ;
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune ;
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à **143 ha, 47 a, 75 ca**, conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale de CHEVENOZ et le programme d'actions associé.**

Dénomination des rues

Le conseil municipal prend connaissance des derniers travaux effectués par la commission chargée du dossier de la numérotation des rues, savoir le repérage sur le terrain des futurs empla-



acements des panneaux de rues.

La prochaine phase consistera à la commande du matériel nécessaire et à l'information de la population préalablement à la distribution des numéros en mairie.

Gros travaux à prévoir en 2016

En prévision des budgets de l'année 2016, le conseil municipal débat sur les travaux les plus importants à envisager.

Des programmes ont déjà été prévus en 2015 mais n'ont pas encore été réalisés et doivent donc être inscrits sur les budgets de cette année.

- Construction d'un réservoir d'eau potable à La Gaillère en coopération avec la commune de **VACHERESSE**. (Coût de **403 000,00 €** pour la part revenant à **CHEVENOZ**).
Le dossier a été présenté seulement en fin d'année, et à ce jour nous avons seulement la confirmation de la subvention versée par le **S.M.D.E.A.**
Concernant l'Agence de l'Eau, nous devrions avoir la réponse courant mars.
- Réalisation d'une desserte forestière au lieudit « **Le Plan des Prots** » en coopération avec la commune de **LA FORCLAZ**. (Coût total de **155 000,00 €**, subventionné à 80 %).

L'attribution des aides devrait nous être notifiée prochainement.

- Remplacement de la conduite d'eau de **Plainesserve**. (Les agents du service technique ayant dû réaliser prioritairement l'an dernier la réfection partielle du réseau d'eaux pluviales au hameau du Fion).

Pour les autres projets il faudra attendre le vote des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2015 afin de constater les excédents et marges financières qui pourront être dégagés pour élaborer les budgets de l'année 2016.

Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2015

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et Mr **MERCIER-GALLAY Pierre, 1^{er} adjoint, présente les comptes administratifs de l'année 2015.**

Le conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 et constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **188 643,93 €**
- un excédent d'investissement de : **46 665,44 €**

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2016.

Programme des travaux en forêt pour 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme des travaux en forêt pour 2016 proposé par l'Office National des Forêts, et ayant délibéré,

- approuve ce programme selon le descriptif transmis, pour un montant de **3 650,00 € H.T.**
- prévoit d'inscrire cette dépense à l'article 61524 du budget principal de l'année 2016.

Devis divers

Le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par l'entreprise **PETIT-JEAN Hervé** pour réaliser la peinture de la

Tarifs de l'eau *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs des différentes redevances liées à la consommation d'eau pour la période allant du 01/07/2016 au 30/06/2017 (tarifs inchangés) :

| | TARIF ** |
|--|------------------------|
| Part fixe par unité de logement | |
| eau | 35,00 € |
| assainissement | 35,00 € |
| Prix de l'eau potable | |
| tranche de 0 à 200 m ³ | 1,45 € /m ³ |
| tranche au-delà de 200 m ³ | 1,15 € /m ³ |
| tarification de l'eau assainie (dûe par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif) | |
| tranche de 0 à 200 m ³ | 1,45 € /m ³ |
| tranche au-delà de 200 m ³ | 1,15 € /m ³ |

* La tarification sera dûe par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif.

** Les tarifs concernant l'assainissement vont être révisés du fait de la prise de cette compétence par la C.C.P.E.V.A au 01/01/2017.



montée de l'escalier de l'appartement de l'école, pour un montant de **3 235,10 €** T.T.C. ;

- prend connaissance de la proposition de l'entreprise VACHOUX pour **l'équipement en jeux du terrain réservé aux petits de l'école**, pour un montant de **9 538,46 €** T.T.C., mais souhaite demander d'autres devis.

Gros travaux à prévoir en 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 octobre 2015 décidant de la construction d'un réservoir d'eau potable au lieu-dit « La Gaillère », en collaboration avec la commune de VACHERESSE.

Depuis cette date, l'Etat a lancé un programme de soutien à l'investissement dans les collectivités par le biais de la « dotation de soutien à l'investissement public local ».

Les dossiers de demandes de subventions au titre de l'année 2016 doivent impérativement être présentés avant le 21 mars 2016.

Notre commune pouvant prétendre à cette aide pour ce projet, le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter la dotation susmentionnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme sa délibération du 9 octobre 2015 dans laquelle il approuvait le projet de construction d'un réservoir d'eau potable au lieu-dit « La Gaillère », pour un montant de **335 884,00 €** H.T. pour la part concernant la commune de CHEVENOZ ;

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat la « dotation de soutien à l'investissement public local » en vue de financer le projet de construction d'un réservoir d'eau potable au lieu-dit « La Gaillère » ;

- approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :

| Ressources (origine du financement) | Montant H.T. | Taux |
|--|---------------------|-------------|
| État (Dotation de soutien à l'investissement local) | 67 177,00 € | 20% |
| S.M.D.E.A. (Syndicat Mixte Départemental d'eau et Assainissement) | 100 765,00 € | 30% |
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée | 100 765,00 € | 30% |
| Autofinancement | 67 177,00 € | 20% |
| Total Général | 335 884,00 € | 100% |

Demande de participation financière pour une extension du réseau ERDF

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande d'un particulier souhaitant que la commune prenne en charge une partie de la contribution financière demandée par ERDF pour permettre l'extension du réseau nécessaire pour l'alimentation de sa future construction.

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du **29 mai 2015** dans laquelle il considérait qu'il n'appartenait pas à la commune de supporter le coût des extensions mais bien aux intéressés eux-mêmes.

Le Conseil Municipal déclare qu'il ne revient pas sur cette décision, toute acceptation de participation pouvant créer un précédent pour les permis de construire à venir.

Approbation du marché concernant la construction du réservoir de la Gaillère

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des résultats de la consultation concernant la construction d'un réservoir d'eau potable au lieu-dit La Gaillère,

retient les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :

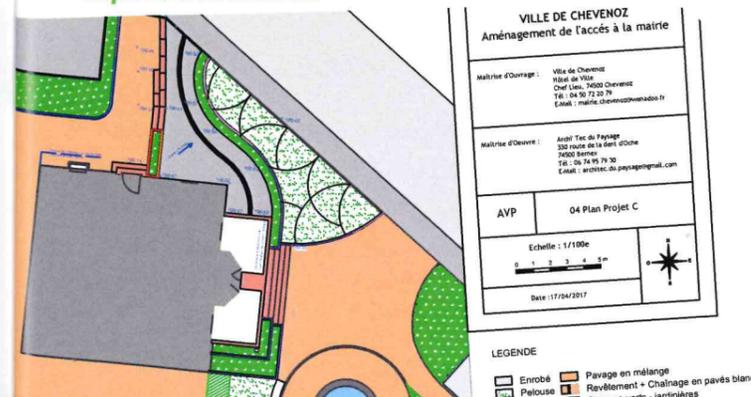
| Type de travaux | Entreprise retenue | Montant (H.T.) | Montant (T.T.C.) |
|----------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Lot 1 (Terrassement) | Rubin Joël | 110 450,00 € | 132 540,00 € |
| Lot 2 (Génie civil) | Braissand | 148 575,50 € | 178 290,60 € |
| Lot 3 (Hydraulique) | Jacquard | 61 654,09 € | 73 984,90 € |
| Totaux | | 320 679,59 € | 384 815,50 € |

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché ainsi que la convention à passer avec le **S.M.D.E.A.** (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) et approuve le plan de financement présenté comme suit :

| Objet de la dépense | Montant | Objet de la recette | Montant |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| Travaux H.T. | 320 679,59 € | Subventions du SMDEA | 100 485,00 € |
| Honoraires ingénierie 4,45% | 14 270,24 € | Subventions Agence de l'eau | 100 485,00 € |
| Publicité | 483,60 € | Dotation de l'État | 66 990,00 € |
| Divers, imprévus | 566,57 € | Emprunt | 85 000,00 € |
| Sous-total | 336 000,00 € | Autofinancement | 50 240,00 € |
| T.V.A. 20% | 67 200,00 € | | |
| Total dépenses | 403 200,00 € | Total recettes | 403 200,00 € |

Rampe d'accès pour personne handicapée

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux propositions architecturales concernant l'aménagement d'un accès pour personnes handicapées à la mairie.



Approbation du marché concernant la desserte du massif forestier du plan des Prots

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation concernant l'aménagement d'une piste destinée à la desserte du massif forestier du Plan des Prots, retient l'entreprise suivante pour la réalisation des travaux :

entreprise **SASU TP GGR - 74 200 LA FORCLAZ**, pour un montant de **69 110,00 €** H.T. (82 932,00 € T.T.C.)

o autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché ;

o approuve le plan de financement présenté comme suit :

| Objet de la dépense | Montant | Objet de la recette | Montant |
|---------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Travaux H.T. | 69 110,00 € | Financement du FEADER 40% | 30 408,40 € |
| Honoraires ingénierie 10% | 6 911,00 € | Financement de l'état 20% | 15 204,20 € |
| Sous-total | 76 021,00 € | Financement Pays de Savoie 20% | 15 204,20 € |
| | | Participation La Forclaz 10% | 7 602,10 € |
| T.V.A. 20% | 15 204,20 € | Autofinancement | 22 806,30 € |
| Total dépenses | 91 225,20 € | Total recettes | 91 225,20 € |

Extension du réseau d'assainissement au lieu dit «La Croix»

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du réseau d'assainissement communal au lieu-dit

« La Croix » dont le montant est estimé à **127 507,00 € H.T. (153 008,40 € T.T.C.)**.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet, et, dans l'affirmative, de l'autoriser à le soumettre au **S.M.D.E.A.** (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) ainsi qu'à lancer le marché ultérieurement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux d'extension du réseau d'assainissement communal au lieu-dit « La Croix », et ayant délibéré,

- approuve ce projet, pour un montant de **127 507,00 € H.T. (153 008,40 € T.T.C.)** ;
- va soumettre ce projet au **S.M.D.E.A.** et solliciter les aides financières nécessaires auprès de ce syndicat ainsi qu'auprès de **l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** ;
- programme ces travaux pour l'année 2017 après acceptation du dossier par le **S.M.D.E.A.** ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer ultérieurement le marché de travaux afférent à ce projet, sous forme de procédure adaptée.

Demande D.E.T.R.

Concernant le projet d'extension du réseau d'assainissement communal au lieu-dit « La Croix » évoqué précédemment, une aide complémentaire dans le cadre de la D.E.T.R. est susceptible d'être allouée.

Le conseil municipal est invité à approuver cette demande d'aide ainsi que le plan de financement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- sollicite une aide complémentaire au titre de la D.E.T.R. dans le but de financer l'extension du réseau d'assainissement au lieu-dit « La Croix » ;
- adopte le plan de financement comme suit :

| Objet de la dépense | Montant | Objet de la recette | Montant |
|------------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Travaux H.T. | 120 007,00 € | Subvention Agence de l'eau 30% | 38 252,00 € |
| Honoraires maîtrise d'oeuvre | 7 500,00 € | Subvention S.M.D.E.A. 30% | 38 252,00 € |
| Sous-total | 127 507,00 € | D.E.T.R. 20% | 25 501,0 € |
| T.V.A. 20% | 25 501,40 € | Autofinancement | 51 003,40 € |
| Total dépenses | 153 008,40€ | Total recettes | 153 008,40€ |

Demande de stationnement d'un camion-restaurant (Food-Truck)

Suite à la demande d'un particulier, le conseil municipal donne son autorisation pour le stationnement d'un camion-restaurant (« food-truck ») sur le parking communal situé en face de l'ancien hôtel de La Poste. Aucune location ne sera exigée.

Salle des Fêtes

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes (matériel professionnel), pour un montant de **4 014,00 € H.T. (4 816,80 € T.T.C.)**.

Conseil Municipal

Le conseil municipal fixe dorénavant les dates de réunion du conseil municipal au 2^{ème} vendredi de chaque mois.



Devis pour travaux à l'école

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de la société **ALPES ESPACS** concernant la fourniture et la pose d'une clôture à l'école, pour un montant de **11 090,00 € H.T. (13 308,00 € T.T.C.)** mais déclare souhaiter d'autres devis.

Travaux de réhabilitation des HLM des Avans

Des travaux de réhabilitation des immeubles HLM des Avans vont être effectués.

Les deux principaux objectifs de la rénovation sont les suivants :

améliorer le confort des logements, réduire les consommations en énergie de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Part moyenne d'augmentation à l'issue des travaux : **20 €** par logement.

Cette augmentation sera compensée par les économies de charges de chauffage suite aux travaux d'isolation et par les APL (Aide personnalisée au Logement) pour les bénéficiaires.

Tarifs communaux *

DÉNEIGEMENT

| | |
|--|---------------------------|
| Déneigement abords centrale EDF de Chevenoz | 105,00 € par intervention |
| Déneigement accès à la prise d'eau du hameau du Fion | 105,00 € par intervention |

SALLE DES FÊTES

| | |
|--|------------|
| Associations de Chevenoz - salle avec bar et cuisine (2 locations gratuites hors frais de chauffage) | 200,00 € |
| Particuliers habitant Chevenoz - salle avec bar et cuisine | 300,00 € |
| Particuliers habitant Chevenoz - salle avec bar uniquement | 200,00 € |
| Particuliers extérieurs à la commune Chevenoz - salle avec bar et cuisine | 600,00 € |
| Particuliers extérieurs à la commune Chevenoz - salle avec bar uniquement | 400,00 € |
| Location de la salle des fêtes - caution | 1 000,00 € |
| Location de la salle des fêtes - chauffage (du 01/10 au 30/04) | 80,00 € |

CIMETIÈRE

| | |
|--|------------|
| Caveau 3 places | 2 150,00 € |
| Caveau 2 places | 1 765,00 € |
| Concession trentenaire colombarium | 920,00 € |
| Concession trentenaire terrain, prix au m2 | 170,00 € |

INTERVENTION DES CANTONNIERS

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Particuliers - heure de tracteur | 70,00 € |
| Particuliers - heure de main d'oeuvre | 40,00 € |

SERVICES PERISCOLAIRES

| | |
|--|--------|
| Cantine : prix du repas si plus d'un par semaine | 5,10 € |
| Cantine : prix du repas si un seul par semaine | 6,50 € |
| Garderie : prix pour une heure | 2,00 € |
| Garderie : prix pour une ½ heure | 1,00 € |

LOCATIONS DIVERSES

| | |
|---|----------|
| Droit de chasse - Convention 3 ans, de 2016 à 2018 inclus | 150,00 € |
|---|----------|

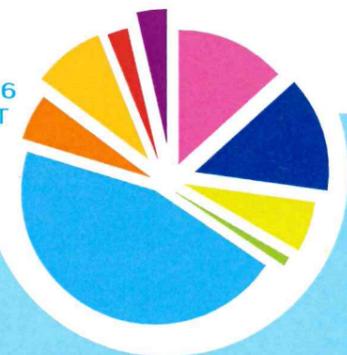
* Les tarifs restent inchangés, sauf pour le déneigement pour le compte d'E.D.F., les prestations assurées passant de 100,00 € à 105,00 € par intervention.

budget Principal 2016

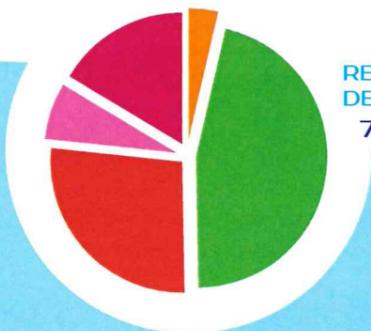
Fonctionnement

| INTITULÉ DÉPENSES | MONTANT | INTITULÉ RECETTES | MONTANT |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Electricité | 33 789,85 | Ventes de bois et chablis | 10 884,12 |
| Combustibles et carburant | 3 290,97 | Rembst de rémunérations et charges | 317,68 |
| Alimentation | 654,74 | Redevances cantine et garderie | 23 938,60 |
| Autres fournitures non stockées | 740,37 | Redevances occupation domaine public | 35,00 |
| Fournitures à caractère technique | 11 738,59 | Renouvellement concessions cimetièrre | 1 260,00 |
| Fournitures scolaires, de bureau (ou autres) | 8 191,20 | Location du droit de chasse | 150,00 |
| Fourniture de voirie | 7 057,91 | Location diverses | 411,00 |
| Produits de traitement | 3 050,63 | Frais de chauffage salle des fêtes | 240,00 |
| TOTAL ACHATS ET FOUNITURES | 68 514,26 | Remboursement de frais (SDIS, EDF...) | 891,38 |
| Contrats de prestations de service (cantine) | 17 166,97 | Rembst. frais de personnel SIRTOM | 353,12 |
| Location de matériels | 1 534,43 | Remboursements divers | 3 738,70 |
| Maintenance (contrats d'entretien) | 3 351,29 | TOTAL PRODUITS DES SERVICES | 42 669,60 |
| Entretien de voies et réseaux, bâtiments | 48 576,48 | Contributions directes | 274 623,00 |
| Entretien bois et forêts | 3 940,88 | Cotisation sur la valeur ajoutée des ent. | 7 668,00 |
| Entretien des véhicules communaux | 3 481,43 | Imposition sur les entreprises de réseaux | 9 560,00 |
| Primes d'assurances | 10 917,37 | F.N.I.G.R. | 40 267,00 |
| TOTAL SERVICES EXTERIEURS | 88 968,85 | Taxe sur l'électricité | 16 316,06 |
| Frais d'actes, de contentieux | 5 785,50 | Fonds rythmes scolaires | 2 016,67 |
| Fêtes et cérémonies, réceptions | 6 987,04 | Divers | 450,00 |
| Imprimés, reliures, publications (dont bulletin) | 1 536,26 | TOTAL IMPOTS ET TAXES | 350 450,73 |
| Transports collectifs (sorties scolaires) | 4 840,00 | Dotations versées par l'État (D.G.F.) | 57 317,00 |
| Frais d'affranchissement et téléphone | 3 196,95 | Taxe additionnelle aux droits de mutation | 64 144,50 |
| Cotisations (assoc. des Maires, informatique) | 5 888,51 | Dotation de compensation réforme T.P. | 22 418,00 |
| Frais de gardiennage des forêts | 136,90 | Dotation de Solidarité Rurale | 11 952,00 |
| Frais divers de gestion | 913,97 | Attributions du Fds Départemental | 12 543,51 |
| TOTAL AUTRES SERVICES | 29 285,13 | Compensation taxes foncières | 2 117,00 |
| IMPÔTS (Taxes foncières) | 5 863,00 | Compensation taxe d'habitation | 4 145,00 |
| FRAIS DE PERSONNEL (dont cotisations) | 255 907,28 | Autres dotations | 183,66 |
| INDEMNITÉS DES ÉLUS (dont cotisations) | 30 951,95 | Fonds Genevois | 18 187,51 |
| Service d'incendie et de secours | 19 748,00 | TOTAL DOTATIONS | 193 008,18 |
| Subventions (CCAS et associations)* | 6 517,00 | Locations appartements communaux | 37 271,96 |
| Reversement trop-perçu sur fiscalité | 30 154,00 | Redevances diverses | 490,00 |
| TOTAL AUTRES CHARGES | 56 419,00 | Produits financiers | 25,22 |
| CHARGES FINANCIÈRES (intérêts) | 11 772,24 | TOTAL PRODUITS DIVERS | 37 787,18 |
| TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES | 547 681,71 | EXCEDENT REPORTE DE 2014 | 152 411,43 |
| | | TOTAL GÉNÉRAL | 776 327,12 |
| | | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT | 228 645,41 |

DÉPENSES 2016
DE FONCTIONNEMENT
547 681,71€



RECETTES 2016
DE FONCTIONNEMENT
776 327,12€



Investissement

| INTITULÉ DÉPENSES | MONTANT | INTITULÉ RECETTES | MONTANT |
|--|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Terrains de Voirie | 4 914,30 | Fonds de compensation de la TVA | 5 194,00 |
| Aménagement d'un terrain de jeux à l'école | 20 485,03 | Excédent d'exploitation capitalisé | 36 387,19 |
| Matériel informatique et copieur pour école | 4 950,00 | Taxe d'aménagement | 11 145,65 |
| Matériels divers | 8 164,80 | Vente de terrain | 490,00 |
| Prestations et matériels dénomination des rues | 14 753,55 | Subventions du Département | 6 268,89 |
| Remboursement du capital des emprunts | 36 016,93 | Ecrites d'ordre pour piste forestière | 20 033,16 |
| Remboursements plan de relance TVA | 21 000,00 | | |
| Glissières de sécurité | 1 482,00 | | |
| Piste forestière du Plan des Prots | 40 066,33 | EXCÉDENT REPORTÉ DE 2015 | 46 665,44 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 152 124,73 | TOTAL DES RECETTES | 126 184,33 |
| DÉFICIT D'INVESTISSEMENT | 25 940,40 | | |

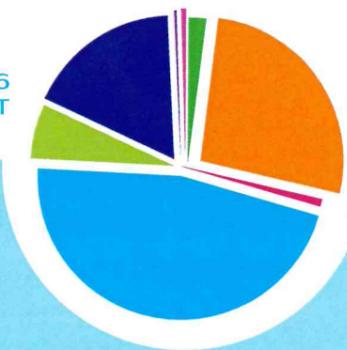
Le déficit d'investissement est dû aux subventions non perçues à ce jour concernant la réalisation de la piste forestière.

Résultat global de clotûre : excédent de **202 702,01€**

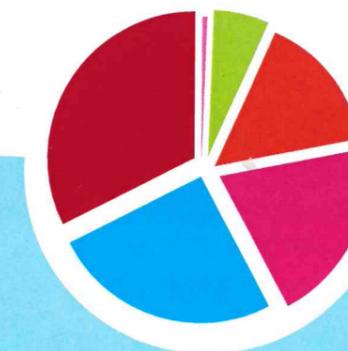
Subventions versées aux associations en 2016

| | |
|--|------------------|
| Ski-club de Chevenoz | 1000,00€ |
| Anim'Ehpad | 950,00€ |
| Ecole de musique de Vacheresse | 650,00€ |
| Amicale de l'Ecole de Chevenoz | 500,00€ |
| Association Sportive de Vacheresse et Chevenoz | 500,00€ |
| Harmonie municipale de Vacheresse | 500,00€ |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers du Haut Gavot | 400,00€ |
| A.D.M.R. Chablais-Est | 300,00€ |
| Société de Secours en Montagne du Chablais | 250,00€ |
| Association des A.F.N. de Chevenoz | 200,00€ |
| Ski Nordique du Chablais | 200,00€ |
| Club V.T.T. Pays de Gavot | 200,00€ |
| Association «la Lyre Paroissiale» | 170,00€ |
| Club des Aînés | 150,00€ |
| Amicale des donneurs de sang Vach./Chevn. | 150,00€ |
| MUTANE Savoie Mont Blanc | 117,00€ |
| Prévention Routière | 100,00€ |
| Randonnée Rose du Val d'Abondance | 100,00€ |
| Souvenir Français | 50,00€ |
| Bleuet de France | 30,00€ |
| TOTAL | 6 517,00€ |

DÉPENSES 2016
D'INVESTISSEMENT
152 124,73€



RECETTES 2016
D'INVESTISSEMENT
126 184,33€



dossier spécial

Le tri sélectif

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les cartons bruns ou ondulés ne doivent pas être déposés dans le bac des emballages... Ils doivent être apportés en déchetterie. Ils pourront ainsi être recyclés une dizaine de fois pour fabriquer de nouveaux cartons ondulés ou du mobilier en carton.

Les bons gestes

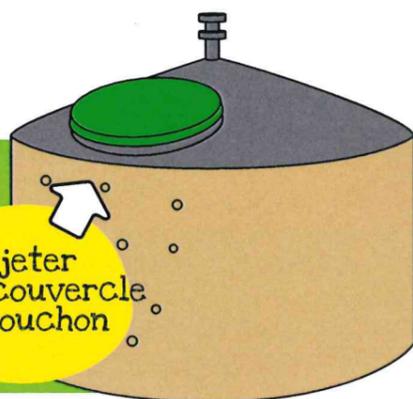
- Bien vider le contenu des emballages
- Ne pas nettoyer à l'eau
- Compacter et ne pas emboîter les déchets entre eux

VERRE

Bouteilles, bocaux et pots



à jeter sans couvercle ni bouchon



EMBALLAGES + PAPIERS

Bouteilles et flacons en plastiques



Papier, prospectus, journaux, magazines



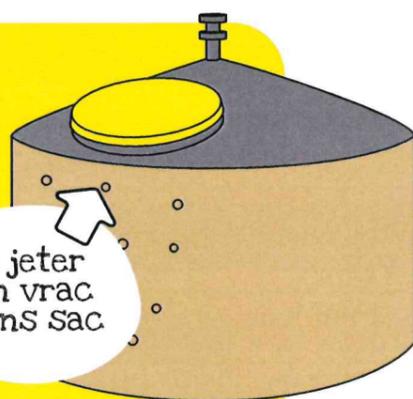
Emballages en carton briques alimentaires



Emballages métalliques cannettes, aérosols



à jeter en vrac sans sac



EMBALLAGES + PAPIERS

Plastiques non recyclables

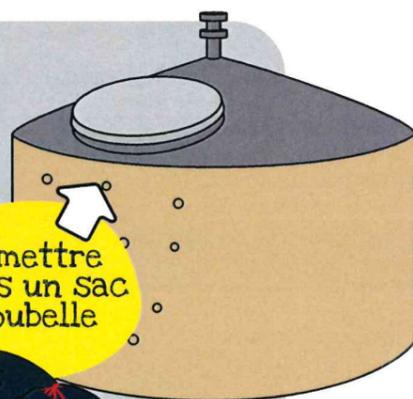


Barquette polystyrène Gobelets Pots Sac Sachet Barquette en plastique Pots de yaourts

Emballages sales et contenant des restes

Autres déchets

à mettre dans un sac poubelle



Ayez le réflexe déchetteries

Quels déchets déposer ?

Déchets verts, déchets toxiques ménagers, batteries, piles, peintures, huiles, encombrants, mobilier, gravats, ferraille, cartons ondulés, équipements électroniques, pneus, emballages, papier et déchets d'impression.

Près de chez vous

Vacheresse › La Revenette

-Vendredi : 14h00-17h30

-Samedi : 8h00-11h30

Bemex › Champ de foire

- Du 1er novembre au 30 avril :

mercredi 13h30-17h / samedi 9h-12h

- Du 1er mai au 31 octobre :

mercredi 13h30-18h / samedi 8h30-12h

Vinzier › Vers les Granges. Tél. 04 50 73 58 00

Du lundi au samedi (fermée le jeudi)

- Du 1er novembre au 30 avril : 10h -12h / 13h30 -17h

- Du 1er mai au 31 octobre : 9h30-12h / 13h30-18h

Fermées les jours fériés.

Se recyclent aussi



Déchets de soin

dans les pharmacies agréées (liste disponible sur www.pays-evian.fr)



Piles

En déchetterie ou dans les commerces.



Textiles et chaussures

différents points de collecte.



Mobilier

Benne spécifique en déchetterie de Vinzier.



Déchets toxiques ménagers

(acides, soude, ammoniac, mastics, colles, résines, peintures, vernis, solvants oudilants, biocides ménagers, engrais, ...) en déchetterie.

QUELS IMPACTS PEUVENT AVOIR LES REFUS DE TRI ?

Les erreurs de tri entraînent :

- Des coûts supplémentaires de collecte et de tri qui auraient pu être évités si les déchets avaient été placés dans les bacs gris dès le foyer.
- Un ralentissement de la chaîne de tri et une diminution des performances horaires car ces déchets sont souvent sales et demandent un entretien supplémentaire au niveau des tapis, roulements...
- Une dégradation des machines/tapis/roulements de la chaîne de tri dans certains cas : tapis déchirés par des objets tranchants (ex : poussettes, ski...).
- Un danger pour les agents de tri : piqûre par des seringues, produits dangereux ou corrosifs.
- Souillure des emballages bien triés qui sont déclassés et non recyclés.

Fonctionnement

| INTITULÉ DÉPENSES | MONTANT | INTITULÉ RECETTES | MONTANT |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Eau, électricité | 3 516,68 | Vente d'eau et abonnements | 53 980,57 |
| Fournitures d'entretien | 5 811,35 | Redevance pollution | 8 456,40 |
| Divers (dont cotisation au SMDEA) * | 471,00 | Redevance d'assainissement collectif | 42 615,60 |
| Entretien, supervision de la STEP ** | 11 614,98 | Redevance modernisation réseaux | 3 569,92 |
| Analyses d'eau | 4 112,92 | Prime épuration | 5 617,97 |
| Dotations aux amortissements | 92 703,43 | Raccordements aux réseaux | 37 200,00 |
| Intérêts des emprunts | 58 602,14 | Amortissements des subventions | 30 967,09 |
| Redevances dûes à l'Agence de l'Eau | 12 805,00 | | |
| Autres taxes et redevances | 7 028,00 | | |
| Remboursement de frais | 14 039,30 | EXCÉDENT REPORTÉ DE 2015 | 39 112,35 |
| TOTAL DÉPENSES 2016 | 210 704,80 | TOTAL RECETTES 2016 | 221 519,90 |
| | | EXCÉDENT D'EXPLOITATION | 10 815,10 |

Investissement

| INTITULÉ DÉPENSES | MONTANT | INTITULÉ RECETTES | MONTANT |
|--|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Remboursement du capital des emprunts | 46 044,44 | Fonds de compensation de la TVA | 15 113,00 |
| Amortissements des subventions | 30 967,09 | Subventions Agence de l'Eau et SMDEA | 85 000,00 |
| Réfection conduite de l'eau Le Fion | 36 260,00 | Subvention de l'État (DETR) | 37 235,00 |
| Achats divers (moteur STEP, compteurs) | 229 232,17 | Amortissements des immobilisations | 92 703,43 |
| Travaux d'extension de la STEP | 993,65 | | |
| Protection des périmètres de captage | 840,00 | EXCÉDENT REPORTÉ DE 2015 | 68 755,23 |
| TOTAL DÉPENSES 2016 | 172 152,75 | TOTAL DES RECETTES 2016 | 240 907,98 |
| DÉFICIT D'INVESTISSEMENT | 45 530,69 | | |

* Station d'Épuration ** Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

Résultat global de clotûre : déficit de 34 715,59 €

Le déficit d'investissement est dû aux subventions non perçues à ce jour concernant la construction du réservoir d'eau potable de la Gaillère.

Info+ votre Contôle

L'assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. Il constitue un véritable investissement pour l'avenir et la protection de l'environnement.

La Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance est chargée de l'assainissement collectif sur les 22 communes membres depuis 2017. Sont susceptibles d'être raccordées au réseau d'assainissement collectif les eaux usées domestiques (eaux provenant des toilettes, des lavabos, de baignoires et douches) et les eaux résiduaires industrielles (sous certaines conditions de qualité et de débit).

Le contrôle des raccordements au réseau est effectué par la C.C.P.E.V.A. Si le branchement n'est pas conforme le contrôle sera à la charge du contrevenant ainsi que le deuxième contrôle de vérification de mise en conformité.



Le garage communal

Les cantonniers

Au cours de l'année, nous croisons ici ou là les cantonniers. Au bord d'une route, au garage communal ou l'hiver déneigeant les trottoirs et les routes de la commune.

Bernard, Frank et Jean-Marc ont de nombreuses responsabilités et attributions qu'ils assurent par tous les temps et avec beaucoup de professionnalisme.

- *l'adduction de l'eau potable:*

(Création, surveillance et maintenance du réseau.)

- *l'entretien du réseau d'Incendie.*

- *Les eaux pluviales :*

(Création, remplacement, surveillance du réseau, nettoyage des regards.)

- *Assainissement.*

(surveillance et contrôle de la station d'épuration.)

- *L'entretien des espaces verts communaux.*

- *L'entretien général des bâtiments de la commune*

- *L'entretien des routes.*

- *Le suivi de travaux en collaboration avec des entreprises qui interviennent sur la commune.*

De plus nos cantonniers ont chacun des compétences techniques variées, ils savent se rendre disponibles et sont très réactifs pour faire face aux imprévus à toute heure.

Nous tenons à les remercier et à les féliciter.



L'aire de jeux communale



mise en place des plaques



Le réservoir de la Gaillère

Info+ nouveau Tarifs de branchements au réseau d'eau

Le prix du branchement au réseau d'eau communal, soit un forfait de 460,00 €, n'avait pas été modifié depuis le 14 février 2002.

Ce forfait ne correspond plus du tout au prix des pièces et au prix de revient des travaux effectués par les agents communaux du service technique et il convient d'actualiser ce tarif.

Après examen avec le service technique, 5 tarifs différents seront désormais proposés, selon le niveau des prestations souhaité par l'utilisateur. Chaque tarif sera détaillé dans un tableau récapitulatif et tiendra compte du coût des pièces au 1^{er} janvier de l'année en cours.

| N° tarif | Type de prestations | Montant facturé |
|----------|---|-----------------|
| 1 | <ul style="list-style-type: none"> Pose nourrice et robinetterie dans un regard déjà créé par l'utilisateur. | 337,46 € |
| 2 | <ul style="list-style-type: none"> Perçage colonne. Pose collier et vanne quart de tour. Pose robinetterie et compteur. | 672,86 € |
| 3 | <ul style="list-style-type: none"> Perçage colonne. Pose de collier de prise en charge et vanne quart de tour. Pose d'un regard. Pose robinetterie et compteur à la demande. | 1 285,86 € |
| 4 | <ul style="list-style-type: none"> Perçage colonne. Prise en charge. Pose d'un regard. Terrassement du regard | 2 046,86 € |
| 5 | <ul style="list-style-type: none"> Perçage colonne. Pose de collier de prise en charge et vanne quart de tour. Pose d'un regard. Pose robinetterie et compteur à la demande. Terrassement du regard Traversée de route et remblayage. | 1 285,86 € |



La cantine scolaire

Les enfants de la cantine prêts pour le déjeuner.

Créée en 2012 la cantine scolaire, accueille dans la salle des fêtes les lundis, mardis, jeudis et vendredis les enfants de l'école.

Sophie LEGRAND et Angélique DÉTRAZ gèrent ensemble le bon fonctionnement de la cantine. Elles réceptionnent, réchauffent et préparent les repas.

Chaque jour c'est une trentaine d'enfants qui

viennent ainsi profiter de ce service communal. Le nombre d'enfants est croissant d'année en année. La réservation des repas se fait un mois à l'avance. Le prix du repas est fixé à 5,10 € et à 6,50 € si un seul repas par semaine. C'est la société ELIOR qui assure la préparation des repas en liaison froide. Un repas bio est livré chaque semaine.

renseignements en mairie de Chevenoz

Un midi à la cantine

Il est 11h30 Sophie et Angélique sont à l'école, vêtues de leurs gilets jaunes, elles regroupent les enfants qui vont à la cantine. Le pointage effectué le petit groupe prend la direction de la salle des fêtes.

Arrivés à la cantine les enfants posent leurs vêtements et vont en ordre (les petits en premier) se laver les mains. Ensuite chacun s'installe à la table de son choix avec ses copains de préférence. Sophie et Angélique peuvent commencer le service du repas. Aujourd'hui au menu :

- Pizza au fromage
- Rôti de veau farci aux olives et jus
- Petits pois au jus
- Fromage blanc aux fruits
- Fruit de saison

Chaque enfant doit goûter de chaque plat c'est un principe fondamental.

Après le déjeuner, le petit et le grand du jour (désignés par Sophie et Angélique) s'occupent pour le premier de la poubelle, il débarrasse les tables des déchets, et pour le second il ramasse les verres dans un panier direction le lave vaisselle.

Les autres enfants attendent à leur place et lavent les tables. Au signal de Sophie

une fois toutes ces tâches accomplies, chaque table peut aller jouer. Après c'est le retour à l'école...

MERCI à Sophie et Angélique pour leur travail et l'attention apportée à nos chères «têtes blondes».



Les maternelles à la patinoire de Bernex.



Quoi de neuf à l'école

L'école accueille 64 enfants au mois de mars. Nous saluons l'arrivée de nouveaux habitants et donc de nouvelles inscriptions au cours de cette année scolaire.

La répartition des enfants dans les 3 classes est la suivante :

- 23 élèves en maternelle (PS, MS, GS) avec Mme Trincat Catherine soutenue par l'ATSEM Francia Favre (cycle 1).
- 20 élèves en CP-CE1-CE2 avec Mme Henry Céline (cycle 2).
- 21 élèves en CE2-CM1-CM2 avec M. Carre Jean-Yves (cycle 3).

L'école est bien vivante et participe à de nombreux projets sportifs, culturels, environnementaux, et même culinaires !

La classe de cycle 3, grâce à la communauté de commune de la vallée, a pu découvrir les fromages de la vallée et en particulier l'Abondance et le Vacherin. Après avoir abordé les recettes de fabrication de ces deux fromages, après les avoir dégustés, les élèves ont imaginé des recettes à base de Vacherin. Les séances se sont terminées par un vote

permettant de sélectionner l'une de ces recettes. La recette gagnante a été envoyée au chef du restaurant du

« Mont de Grange » à Abondance. Celui-ci, après quelques modifications, a invité les élèves à venir déguster sur place leur œuvre. Quel régal ! N'hésitez plus à mettre vos enfants au fourneau ! Ils pourront vous surprendre !

La classe de cycle 1 participe à un cycle de glisse. C'est à la patinoire de Bernex que les enfants ont pu tester leur équilibre. Les quelques séances ont permis aux enfants de prendre confiance et de faire de grands progrès.

Ce cycle « glisse » se poursuit en cycle 2 avec la pratique du roller puis en cycle 3 avec le ski de fond. Les classes de cycle 2 et 3 ont pu participer malgré le faible enneigement à quelques séances de ski de fond à la Chapelle d'Abondance. C'est toujours un

moment attendu pour les enfants qui découvrent une glisse et un effort différents.

Les 3 classes participent à « école et cinéma ». Chaque trimestre, les enfants peuvent découvrir (ou redécouvrir) un film adapté à leur âge qui fait partie du patrimoine cinématographique. Ces séances s'inscrivent dans le parcours culturel des enfants.

Nous abordons le cinéma en tant qu'art. C'est un moment de partage, d'échange, d'émotion, d'ouverture, d'apprentissage à partir d'une référence commune.

Autre temps fort de cette année, c'est la correspondance scolaire entre les CP de l'école de Larringes et le CP-CE1-CE2 de Chevenoz. Autour d'un projet de compost et de jardin à Larringes et de lombricompostage à Chevenoz, les 2 classes ont fabriqué un livre commun et s'échangent des lettres. Ils apprennent à se connaître avant une rencontre à Larringes puis une classe verte à Onnion du 9/05 au 12/05. Ils vont pouvoir vivre ensemble un moment fort d'autonomie et de partage à travers des activités « nature » loin des parents. De riches souvenirs et de nombreuses petites choses à raconter en perspective.

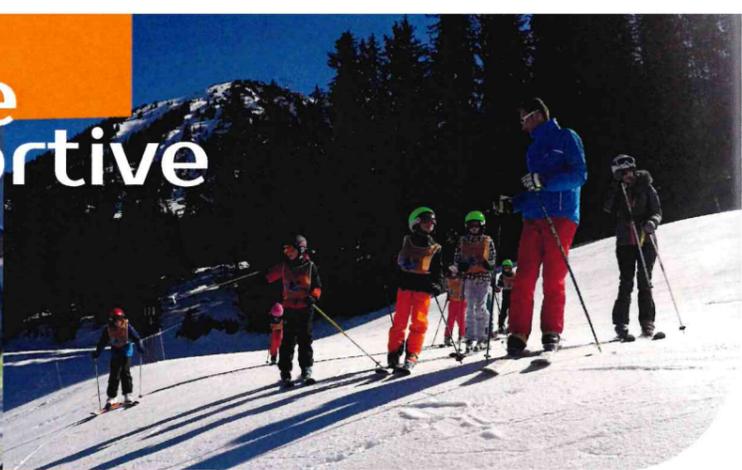
Idée Recette Patate au vacherin

- **Ingrédients**
- sel
- poivre
- huile
- vinaigre balsamique
- pommes de terre
- vacherin
- pâte brique
- cèpes
- germes de poireau

- **Explications**
- Eplucher les pommes de terre puis les faire sauter à la poêle.
- Mélanger la pomme de terre poêlée et le vacherin.
- Ensuite mettre ce mélange au milieu de la pâte brique.
- Ajouter une pincée de sel et de poivre.
- Refermer le tout en aumônière.
- Ensuite couper les cèpes et les faire revenir à la poêle avec du fond de veau, un peu de vinaigre balsamique.
- Les répartir autour de l'aumônière
- Faire chauffer le tout au four.
- Enfin, ajouter quelques germes de poireau.

Recette élaborée par les élèves de cycle 3

Vie associative Sportive



Ski Club de Chevenoz

Depuis le mois de janvier les samedis d'hiver sont bien remplis pour les enfants de Chevenoz.

Malgré un départ d'hiver un peu catastrophique niveau neige, cette saison nous avons pu faire toutes nos sorties ski.

Au sein du ski club nous avons cette année une quarantaine d'enfants inscrits.

Comme d'habitude, nous sommes allés skier à la Chapelle d'Abondance où les enfants ont été pris en charge par 4 moniteurs de l'E.S.F. et des parents accompagnateurs et transportés par Gavot Tourisme. Cette année nous avons créé un groupe «compétition» avec le ski club de Vacheresse. Un stage d'une semaine a été organisé pendant les vacances de février avec une vingtaine d'inscrits. Nous avons renouvelé le challenge avec Vacheresse et j'espère que nous allons le remporter une nouvelle fois.

Cette année, trois événements nous permettent de financer nos sorties, la soirée choucroute qui a eu lieu au mois de février ainsi que 2 concours de pétanque, le 10 juin et le 09 septembre où nous vous attendons nombreux, sans oublier les subventions de la mairie et du conseil général.

M.T.



Info+

Ski Club de Chevenoz
Magalie Truchot
Email : magalie.truchot@yahoo.fr

Ski Club Chablais Nordic
Mairie du Lyaud
74200 LYAUD
Téléphone: 04 50 81 19 54
Mobile : 06 85 63 62 79
www.chablaisnordic.com

Club Sportif Vacheresse-Chevenoz-Val-lée d'Abondance
La revenette 74360 VACHERESSE
06 77 96 05 22
www.csvacheresse-chevenoz.footeo.com

VTT PAYS DE GAVOT
701 route du collège
74500 Saint Paul en Chablais
www.vttpaysdegavot.sportsregions.fr
Email : info@vttpaysdegavot.fr

VTT pays de Gavot

Le club "VTT Pays de Gavot" situé à St Paul a eu le plaisir d'accueillir encore cette saison un 8ème jeune Cheveniard...Noé a ainsi rejoint Allan, Ewan, Kevin, Mahé, Quentin, Louis et Augustin.

Chaque samedi, ils découvrent le plaisir de l'apprentissage pluridisciplinaire du vtt et un accompagnement vers la réussite en compétition. L'encadrement, de qualité, est assuré par 6 entraîneurs dont 2...de Chevenoz. Suivez leurs exploits sur le site du club : www.vttpaysdegavot.sportsregions.fr

Nos 8 jeunes Vététistes Cheveniard.



Vie associative

L' A.P.E

Comme chaque année, l'APE (Amicale des Parents d'Élèves) de Chevenoz permet de financer les activités scolaires de l'école du village :

plusieurs séances de cinéma au cinéma Le France à Thonon réparties sur l'année ; spectacle avec les JMF ; une semaine de cours de ski de fond à la Chapelle d'Abondance pour les élèves de primaire ; 4 matinées de patins à glace à Bernex pour les élèves de maternelle ; séances de piscine pour toute l'école.

Ski club Chablais Nordic

Chablais Nordic est un club intercommunal qui regroupe aussi bien les communes du bas chablais que les communes du haut chablais (collines du léman, pays de gavot, vallée d'Abondance).

Notre effectif est d'une cinquantaine d'enfants de toutes catégories ainsi qu'une quarantaine d'adultes car nous avons plusieurs sections, un groupe foyer pour les plus petits débutants, un groupe populaire pour les débutants confirmés mais qui ne font pas de compétition, un groupe fédéraux réservé aux compétiteurs, et 2 groupes adultes (confirmés et débutants). Cette année fut compliqué avec le manque de neige, les déplacements furent nombreux.

Niveau résultats nous avons plusieurs podium à notre actif (régional, national, et même international pour **Camille Bened** de Vacheresse qui décroche 3 médailles aux JO de la Jeunesse en Turquie (OR, ARGENT, BRONZE)

Du côté de **Chevenoz** nous avons **Anthony Lause-naz** qui décroche le titre du Critérium Régional Minimes U13 (challenges sur 10 courses avec différents types de technique Skating, Classique, Biathlon), classement par points avec une centaine de participants à chaque course sur tout le département de la Haute Savoie.

Nous organisons aussi plusieurs manifestations tout au long de l'année (foire de Crêtes, bourse aux ski, tombola, et cette année un trail sur Thollon Les Memises (6 mai 2017).

Merci pour les subventions apportées par nos communes qui soutiennent le bon déroulement de la vie d'un club (bus, entraîneurs...)

C.L.

Cette année l'APE participe aussi (ainsi que la commune et la région) au financement du voyage scolaire de la classe de CP-CE1-CE2 qui partira quelques jours au mois de mai à Onnion en Haute-Savoie.

Afin de récolter les fonds nécessaires, l'APE organise différentes manifestations tout au long de l'année scolaire :

Une **vente de chocolat Jeff de Bruges** pour les fêtes de fin d'année.

Une soirée à thème pour la sortie du **Beaujolais Nouveau** en novembre 2016 avec ambiance guinguette, assiette de charcuterie/fromage de pays et bar à sirop pour les enfants.



La **Saint François**, qui se déroule devant la chapelle du Fion fin janvier, avec vente de pain, gâteaux, diots au vin blanc, beignets et vin chaud fait maison pour se réchauffer.

La **Saint Patrick**, au mois de mars, qui cette année fête sa 5ème édition, remplit la salle des fêtes avec son ambiance pub irlandais et ses différentes bières en pression ou bouteilles pour plaire aux amateurs. Cette année c'est le groupe de musique celtique **Celt'Tea-potes** originaire du pays d'Evian qui anime la soirée.

En fin d'année scolaire sera certainement réitérée la fête de village avec barbecue géant et kermesse pour les enfants.

Aide à Domicile en Milieu Rural Abondance

L'association A.D.M.R. Abondance est au service de tous, elle intervient pour aider :

- les personnes âgées

Sa mission consiste à aider les personnes à rester à leur domicile en leur offrant une aide à la personne (lever, toilette, coucher), au repas, ménage, compagnie, sécurité et courses.

- Les personnes handicapées

Un personnel qualifié assure les mêmes prestations auprès des adultes et enfants handicapés en tenant compte de leurs difficultés.

- les familles

L'association intervient pour aider les familles à appréhender diverses situations (grossesse difficile, naissance, maladie des parents ou enfants, formation et reprise de travail d'un parent isolé, séparation, décès, etc..)

Contact :
ADMR Val D'Abondance
tél : 04 50 73 35 32

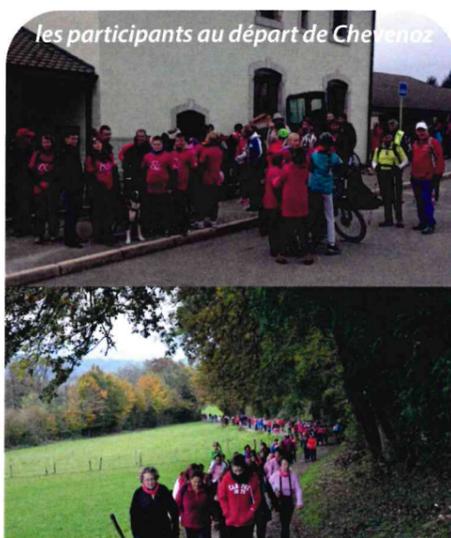
Rando rose

Le 09 octobre 2016, pour la 2ème année consécutive dans notre village, a été organisée la «Rando ROSE» (une grande randonnée sur les bords de Dranse de Chevenoz à Châtel).

10 000 euros ont ainsi été récoltés, par 510 participants, en faveur du dépistage du cancer du sein.

On compte sur vous pour en parler autour de vous et venir nous rejoindre l'année prochaine !

C.S.



cérémonie du 11 novembre

Section des anciens combattants de chevenoz (A.F.N.)

La section des anciens combattants de Chevenoz assure pleinement son devoir de mémoire lors des différentes manifestations tout au long de l'année et joue également un rôle social en visitant les malades de notre section et en menant des actions en faveur des veuves et adhérents handicapés.

Assemblée générale le 14 février 2016, règlement des timbres des adhérents (effectif 16). Règlement à l'U.D.C AFN Annecy : journal, assurance déplacement.

• Cérémonie du 8 mai rassemblement drapeau et fleurs.

• Dépôt «panier garni» au café MERCIER cases à 2 euros au profit de la section.

• Fin août, à notre salle des fêtes, repas des anciens combattants et leurs épouses du canton d'Abondance. 100 participants. repas avec l'aide de nos veuves.

• Réunion du souvenir Français participation de la section d'Abondance.

• Congrès annuel de L'U.D.C. AFN à Cruseilles (6 participants).

• Cérémonie du 11 novembre : fleurs et drapeaux (regret pas de chants par les enfants de l'école).

Y.D.

Donneurs de sang

Pour tout renseignement :
Françoise Blanc
Email : francoise.favremargot@orange.fr
tél : 06 88 58 35 19

Réglementation des bruits de voisinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h ;
- le samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

L'utilisation de ces outils ou appareils est formellement interdite les dimanches et jours fériés.

Terragr'Eau ouverte aux professionnels

Le site de méthanisation-compostage Terra-gr'Eau, en service depuis septembre 2016, traite l'ensemble des déchets verts issus des déchetteries du territoire par le biais d'une plate-forme de compostage.

Acceptés jusqu'à présent dans les déchetteries du pays d'Evian, les professionnels du pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance ont la possibilité depuis le 1er février 2017 de déposer leurs déchets verts directement au méthaniseur Terra-gr'Eau, situé à proximité de la déchetterie de Vinzier.

Le principe est le même qu'en déchetterie : Terra-gr'Eau délivre à chaque professionnel qui s'inscrit une vignette lui permettant d'apporter ses déchets verts. La facturation est établie selon les apports. L'inscription est à faire directement sur le

site de Terragr'Eau.

La communauté de communes conseille aux professionnels de se rendre au méthaniseur plutôt qu'en déchetterie pour plusieurs raisons :

- Un déchargement plus simple avec un vidage directement au sol.
- Les apports ne sont plus limités à 3m3 (quantité maximum acceptée aujourd'hui en déchetterie).
- La facturation est établie précisément en fonction des apports réels des professionnels, grâce à une pesée par pont bascule.
- Un avantage environnemental et économique, grâce à la réduction des tournées de camions pour acheminer les déchets verts des déchetteries vers le méthaniseur.

Les apports se font du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Le tarif est de 47€/tonne, ce qui, rapporté au volume, est sensiblement identique au 5,10€/m3 facturés actuellement.

Contacts :

- Olivier Desclaux – directeur des services techniques
olivier.desclaux@cc-paysevian.fr / 04 50 74 57 88

Élections en 2017

Présidentielles :

1er tour : dimanche 23 avril 2017
2ème tour : dimanche 7 mai 2017

Législatives :

1er tour : dimanche 11 juin 2017
2ème tour : dimanche 18 juin 2017

Transports scolaires

A plusieurs reprises depuis la rentrée scolaire les horaires de ramassage des élèves scolarisés au collège d'Abondance n'ont pas été respectés par le chauffeur à certains points de ramassage.

Lors du dernier incident, le départ a été ainsi avancé de 3 minutes sur l'heure prévue.

Afin d'éviter ce genre d'inconvénients n'hésitez pas, au moindre problème, à en informer immédiatement la mairie qui fera remonter l'information à la communauté de communes, responsable des transports scolaires.

Urbanisme en 2016

53 certificats d'urbanisme

16 déclarations préalables dont :

- 2 divisions foncières
- 4 abris voitures
- 3 abris ou hangars agricoles
- 7 pour travaux divers (fenêtres, façades, etc ...)
- 11 permis de construire

Depuis le 1^{er} janvier 2017 c'est la CCPEVA (Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance) qui est compétente pour l'examen des dossiers d'urbanisme en lieu et place de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

La commune conserve l'instruction des déclarations préalables (sauf pour les divisions foncières et les créations de lotissements) ainsi que des certificats d'urbanisme d'information.

Cartes d'identité... du nouveau

A partir du 21 mars 2017, les demandes de cartes d'identité devront être déposées à la mairie d'Abondance, comme cela est déjà le cas pour les passeports.

Ces demandes tant pour les passeports que pour les cartes nationales d'identité se feront **uniquement sur rendez-vous.**

MAIRIE D'ABONDANCE

Chef Lieu, BP 1

74360 ABONDANCE

tél : 04 50 73 0016

les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.

<http://www.mairie-abondance.fr>

Vous devrez auparavant passer **obligatoirement** en mairie de Chevenoz afin de récupérer le ou les formulaires nécessaires

Le secrétaire de mairie vous indiquera à cette occasion la liste des pièces à fournir.



Navette intercommunale COLOMBUS

Circule l'été et l'hiver entre Chevenoz et Châtel, gratuit l'été avec le Multi Pass des Portes du Soleil.

1,50€ le trajet (0,75 -10ans et 1€ le trajet avec carnet de 10 tickets).

<http://www.valleedabondance.fr>

Permanence mairie

Le maire et ses adjoints sont à votre écoute chaque vendredi de 18h00 à 19h00 en mairie.

C.C.P.E.V.A.

Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance

851 avenue des Rives du Léman - BP 84

74500 Publier.

(Ancien collège des Rives du Léman, à la sortie d'Evian, en direction de Publier)

Tél. 04 50 74 57 85

Fax. 04 50 74 57 94

accueil@cc-paysevian.fr

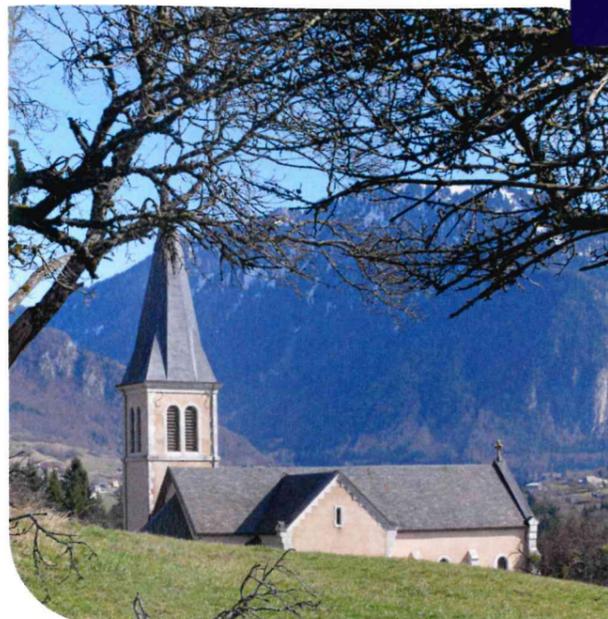
Ouvert: du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h.

PETIT geste Citoyen

Simple, écologique, plus économique, le **covoiturage**, c'est une nouvelle habitude à prendre pour contribuer à réduire nos émissions de CO2.

En quelques clics, chacun peut trouver un voisin avec qui partager son trajet sur le site du covoiturage en Haute-Savoie.

www.covoiturage.cg74.fr



Naissances

- **MERCIER GOLLIET** Alice née le 11 janvier.
- **GALLAY** Mélie, née le 15 février.
- **LORENZ** Violette, née le 12 août.
- **GALLAY** Marilou, née le 7 octobre.
- **GAGNEUX** Laura, née le 28 décembre.

Mariages

- **CANAPLE** Philippe et **MESSIER** Nathalie, le 16 janvier.
- **MYKO** Michel et **CETTOUR_JANET** Audrey, le 16 juillet.
- **BARTHEL** Cyril et **EL GUELAI** Naïma, le 20 août.

Décès

- **PASCAL** Daniel, le 20 février.
- **VASSAL** Omer, le 7 mai.
- **TAGAND** Pierre, le 25 octobre.
- **VERNAZ-PIEMONT** Alice veuve **DUMONT**, le 6 novembre.

NUMÉROS

utiles

Services d'urgences

Gendarmerie : 04 50 73 01 02

Samu : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Allo enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116 000

Centre anti-poisson : 04 72 11 69 11

Hopital Thonon : 04 50 83 20 00

P.G.H.M : 04 50 53 16 89
Secours Montagne

ERDF : 0810 333 074
(dépannage) N° Azur

GDF : 0810 433 074
(dépannage)

 Horaires d'ouverture
de la **mairie**

Le Mardi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Chevenoz, au fil du temps...



Séance du Conseil Municipal du 3 janvier 1943

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que au cours de l'exercice de l'année 1941, il avait été voté une subvention de 1 000 francs pour les prisonniers de guerre et que cette année cette subvention a été oubliée.

Le Conseil décide donc, à l'unanimité des membres présents, de voter la somme de 1 000 francs, à prendre sur le compte de réserve de l'exercice 1942, somme qui sera mise à la disposition du comité d'entraide aux prisonniers de guerre, pour procéder à la confection et à l'envoi de colis aux dix prisonniers de la commune de CHEVENOZ.

Séance du Conseil Municipal du 10 octobre 1943

Monsieur le Maire expose au Conseil que le nouveau garde des Eaux et Forêts ne trouve pas de logement dans la commune et qu'il y a, du fait que Mr l'Instituteur et Mme l'Institutrice font ménage et habitent à l'école de garçons, un logement vacant à l'école de filles. Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y aurait des inconvénients à louer ces pièces au nouveau garde des Eaux et Forêts.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide de louer les pièces libres, soit trois chambres et une cuisine, isolées de la salle de classe, à Mr le Brigadier des Eaux et Forêts à CHEVENOZ, sous les conditions suivantes :

- 1° - le locataire devra être d'une honorabilité parfaite et s'engager à occuper les lieux bourgeoisement ;
- 2° - le montant de la location sera affecté à la caisse des écoles et versé à la caisse du receveur municipal ;
- 3° - il y aura lieu de la part du locataire d'éviter toute communauté entre l'école et ses dépendances afin de ne gêner en rien le service scolaire ;
- 4° - le locataire s'engagera de respecter l'état de chose existant et de libérer les locaux loués sans aucun préavis et sans indemnité dès que l'administration scolaire en fera la demande.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de Mr l'Inspecteur d'Académie et de Mr le Sous-Préfet.